

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération n° DEL2022_03_6

Intitulé : PARC D'ACTIVITES DE CROIXMARE - VENTE DES LOTS N°4 ET 5 AU PROFIT DE L'ENTREPRISE ENOC SYNERGIE

Développement économique - - Développement économique

*

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 11

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Monsieur Jean-Louis LUC, Madame Charlotte MASSET

Absents représentés :

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Alain LOPEZ donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à

Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Francis ALABERT donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Monsieur Laurent BENARD donne pouvoir à Monsieur Michaël DODELIN, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Madame Sandrine LOLLIER, M. Romain LEFEVRE et Mick LEROY

Monsieur Éric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Jacques CAHARD soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes a aménagé un Parc d'activités à vocation artisanale et tertiaire sur la commune de Croixmare.

L'entreprise ENOC SYNERGIE souhaite acquérir les lots n°4 et 5 (découpage des parcelles en cours) d'une superficie totale d'environ 4301 m² sur ce parc d'activités, afin d'y planter son entreprise. Elle a confirmé cette demande dans son courrier du 22 octobre 2021.

Il s'agit d'une entreprise de Chaudronnerie actuellement implantée à Pont Audemer. L'entreprise a été créée en 2018 et compte 6 collaborateurs.

Par délibération n° 2018-08/11 en date du 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté a fixé le prix de vente à 20 € HT le m².

L'estimation des domaines en date du 31 janvier 2022 confirme ce prix de vente de 20€/m² avec une marge de 10 %.

La vente serait ainsi conclue pour un montant d'environ 86 020€ HT.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
 vu le courrier de demande d'acquisition de la société ENOC SYNERGIE en date du 22 octobre 2021
 vu l'avis des domaines en date du 31 janvier 2022,
 vu l'avis favorable de la commission Economie du 18 janvier 2022
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 22/03/2022

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

Article 1^{er} – De vendre les lots n°4 et 5 d'une superficie totale d'environ 4301 m² à détacher des parcelles actuellement cadastrées section ZC numéro 8 et 9 à l'entreprise ENOC SYNERGIE, représentée par M. et Mme SEQUEIRA, ou toute autre société qui s'y substituerait, au prix de 20€ HT/m² soit environ 86 020€ HT, pour implanter les activités de l'entreprise ENOC SYNERGIE, tous les frais étant à la charge de l'acquéreur (en dehors des frais de division).

Article 2 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que tous les autres actes en découlant et notamment l'acte authentique de vente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220331-DEL20220306-DE